

## Annonce de recrutement ref. agaccueilchu-260520

**Fonction :** Agents d'accueil de nuit en Centres d'Hébergement d'Urgence  
**Nb. postes :** 1

### Le groupement

30 ans de lutte sur le terrain contre l'exclusion

Le Samusocial de Paris est un acteur central de la lutte contre l'exclusion. Aller vers, accueillir, soigner et héberger les personnes et les familles en grande précarité sont au cœur de ses missions depuis trente ans. Organisé en Groupement d'Intérêt Public, il fédère les énergies d'équipes de professionnel.les et de partenaires publics et privés, autour de valeurs communes : l'égalité entre tous les individus, la solidarité collective pour venir en aide à toute personne en situation d'exclusion, la dignité pour toutes et tous.

### L'environnement

Dans le cadre de l'ouverture de deux centres d'hébergement d'urgence (CHU) dédiés à des familles situés à Paris 14ème et à Montrouge, le Pôle Hébergement et Logement recrute 2 Agents d'accueil de nuit.

### La mission

Sous l'autorité hiérarchique de la Responsable de site, en tant que garant de la sécurité des lieux et des personnes, vous avez pour mission de permettre à la fois un fonctionnement fluide et serein du dispositif en lien avec vos collègues, et de créer et d'entretenir un climat favorable au bien-être des familles accueillies au CHU. Vous travaillez en liaison fonctionnelle avec la Coordinatrice sociale dans un objectif de transmission d'informations et de coordination des actions.

### Le poste

Plus spécifiquement, vous êtes en charge de la réalisation des activités principales suivantes :

- Vous assurez l'ouverture et la fermeture du site, et veillez aux allers et venues des personnes hébergées selon les règles en vigueur.
- Vous assurez l'accueil mais également le contrôle de l'accès du site aux personnes étrangères le cas échéant, et les orientez de manière adaptée.
- Vous respectez et faites respecter les règles élémentaires de sécurité incendie, les consignes de sécurité et l'application des notes de service.
- Vous maintenez le calme aux abords et au sein du site, et assurez à ce titre, des passages réguliers au sein des espaces collectifs et des étages ; dans le cadre de situations d'urgence, vous transmettez les informations importantes aux services de secours et au Cadre d'astreinte.
- Vous intervenez en coordination et/ou en soutien des équipes présentes (Agent d'entretien, Techniciens d'intervention sociale et familiale, etc.), également lors des temps d'animation collectifs.
- Vous participez aux réunions institutionnelles et aux formations auxquelles vous êtes convié/e.

### L'expérience

Vous avez une première expérience de travail d'un an dans un environnement similaire.

### Les compétences

Disposant d'un bon relationnel, vous aimez initier et entretenir un lien avec les personnes, dans le respect de leur rythme et de leur souhait.

Vous avez une bonne maîtrise de vous-même.

Vous faites preuve d'adaptation, de réactivité, de rigueur et d'organisation.

Vous appréciez et savez travailler en équipe pluridisciplinaire, notamment en partageant les expériences.

Vous êtes autonome dans les cadres fixés par votre hiérarchie, auprès de laquelle vous savez rendre compte.

Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique et savez rédiger des transmissions professionnelles.

## **Le contrat**

Nombre de postes : Nous avons 2 postes à pourvoir.

Date de prise de poste envisagée : Courant Juillet 2020.

Type de contrat proposé : En tant que Groupement d'Intérêt Public (GIP), nous pouvons proposer les types de contrats suivants :

- Un CDD de 10 mois avec possibilité de CDI à l'issue du CDD pour un contractuel.
- Une mise à disposition ou un détachement pourra être organisé pour un fonctionnaire

Statut du poste : Employé

Temps de travail et horaires : Roulement en cycle de 10h (de 22h à 8h) du lundi au dimanche  
Possibilité de travail les jours fériés.

Rémunération et avantages : Votre rémunération sera à partir de 1540 € bruts mensuels. Une reprise partielle de votre expérience pourra être étudiée.

Vous bénéficieriez également :

- d'une indemnité pour vos repas,
- d'une mutuelle intéressante,
- d'une prise en charge de votre titre de transport à hauteur de 50%,
- des prestations des œuvres sociales dès 6 mois d'ancienneté.